

PER Zen

Contrat Collectif d'assurance vie

**VOS REVENUS
FUTURS
PERSONNALISÉS
GRÂCE À
“LA RETRAITE
AUGMENTÉE”**





PER Zen... LA FLEXIBILITÉ AVANT TOUT !

Le PER Zen est un contrat collectif d'assurance vie à adhésion individuelle et facultative à capital souscrit par l'association **APER ZEN** auprès de **SELENCIA Retraite**.

Il vous permet de gérer au sein d'une même enveloppe les sommes issues de différentes origines (PERP, Madelin, épargne salariale, etc.), selon plusieurs modes de gestion mis à votre disposition, en fonction de la durée courant jusqu'à votre départ à la retraite ou de votre appétence à vous exposer aux unités de compte.

LE PER ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le PER est un placement à très long terme. L'épargne-retraite constituée ne sera disponible qu'au moment de la phase de liquidation de l'adhésion ou selon les cas de déblocages exceptionnels prévus par la réglementation.



LA FLEXIBILITÉ

... DES SOURCES D'ALIMENTATION

VERSEMENTS VOLONTAIRES ¹

- Versements programmés à partir de 100€ par mois
- Versements libres à partir de 1 500€

TRANSFERT DE CONTRAT RETAITE

- Transfert de contrat de retraite individuel
- Transfert de contrat de retraite ou d'épargne collective d'entreprise

TRANSFERT DE CONTRAT D'ÉPARGNE SALARIALE



PER Zen

LE CONSEIL SELENCIA PATRIMOINE



Avant d'envisager le transfert d'un contrat existant vers le contrat PER Zen, il est important de prendre en considération les conditions du contrat d'origine (taux garanti, table garantie) et de se rapprocher de votre conseiller. La mise en place d'un contrat de retraite individuelle nécessite en effet une étude approfondie et personnalisée de vos besoins.

(1) Les montants s'entendent par sous-compartiment.



LA FLEXIBILITÉ

... DES MODES DE GESTION

4 modes de gestion

GESTION PILOTÉE¹

Permettant de bénéficier de la règle de sécurisation progressive de l'épargne

GESTION LIBRE

Large choix de supports, à la main de l'épargnant

GESTION DÉLÉGUÉE

Orchestrée par le Conseiller, au profit de son client

GESTION PROFILÉE

Bénéficiez de l'expertise de gérants spécialisés avec l'accès à différents profils

6 OPTIONS D'ARBITRAGES AUTOMATIQUES GRATUITES EN GESTION LIBRE ET DÉLÉGUÉE

Cette gestion automatisée permet de s'affranchir d'une surveillance permanente du comportement de son allocation d'actifs.



- Arbitrages des plus-values
- Limitation des moins-values absolue
- Limitation des moins-values relative
- Dynamisation de la participation aux bénéfices du fonds en euros
- Investissement progressif de l'épargne vers les unités de compte
- Rééquilibrage de l'allocation d'actifs cible

Une offre financière large et diversifiée*

1 fond en euros performant

près de 360 OPC

plus de 150 titres vifs

27 fonds immobiliers SCPI³, SCI⁴, OPC⁵

près de 40 ETF²

et de l'Euro Stoxx 50

(1) Unité de Compte entrant dans la grille de sécurisation : Target Risk Balanced (LU0089291651)
(2) Les Exchange Traded Funds (ETFs) sont des OPCVM indicieux cotés sur les marchés réglementés d'Euronext. Les ETFs ont pour objectif de répliquer les variations d'un indice, à la hausse comme à la baisse.
(3) Société Civile de Placement Immobilier
(4) Société Civile Immobilière
(5) Organisme de Placement Collectif en Immobilier

* L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers



LA FLEXIBILITÉ

... DES OPTIONS DE RESTITUTION

PER Zen

8 OPTIONS DE RENTES

La sortie en rente vous permet de faire face, au plus juste, à vos dépenses en vous procurant un revenu régulier selon votre choix.

- Rente viagère **simple ou réversible**
- Rente viagère à annuités **garanties simple ou réversible**
- Rente viagère par palier **simple ou réversible**
- Rente viagère indexée **simple ou réversible**

SORTIE EN CAPITAL

Possible en une fois ou de manière fractionnée sauf pour la partie issue de versements obligatoires ou pour lesquels la sortie en rente irrévocable a été choisie.

OPTIONS DE PRÉVOYANCE FACULTATIVES À CHOISIR AU MOMENT DE L'ADHÉSION ET SOUMISES À DES FRAIS



La garantie plancher en cas de décès
Assure à vos bénéficiaires, durant les phases de constitution ou de restitution, un capital au moins égal au minimum des cotisations versées sur votre adhésion.



La garantie de table
Pour déterminer le montant de votre rente, un taux de conversion est appliqué au moment de la liquidation en rente de votre épargne-retraite. Ce taux est déterminé à partir d'une table de mortalité construite en fonction des statistiques officielles d'espérance de vie. Cette table peut être définitivement garantie au moment de votre adhésion grâce à l'option « garantie de table ». Sinon, la table de mortalité utilisée lors de la liquidation en rente sera celle en vigueur à cette date. Vous vous prémunissez ainsi des éventuels impacts négatifs sur le montant de votre rente liés à l'augmentation de l'espérance de vie.



PER Zen POURSUIT SA DIGITALISATION

SELENCIA Patrimoine et l'association APER ZEN accélèrent la digitalisation de PER Zen en mettant à disposition de ses partenaires, de manière 100% digitale, les principaux actes de la vie du contrat.

TRANSACTIONNEL EXTRANET SELENCIA PATRIMOINE	PAPIER	PRÉ- SAISIE	SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	PASSERELLE O2S
ADHÉSION	✓	✓	✓	✓
VERSEMENTS LIBRE- COMPLÉMENTAIRE	✓	✓	✓	✓
VERSEMENTS PROGRAMMÉS	✓			
ARBITRAGE LIBRE	✓	✓	✓	✓
SORTIE EN CAPITAL FRACTIONNÉE / TOTALE RENTE	✓			

PER Zen UN DOUBLE EFFET DE LEVIER FINANCIER ET FISCAL

- La fiscalité à l'entrée
- La fiscalité en cas de déblocage anticipé
- La fiscalité à la sortie en rente ou en capital
- La fiscalité au décès

La déduction des cotisations, du revenu net imposable, s'entend hors plafond des niches fiscales de 10 000€

VERSEMENTS VOLONTAIRES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE DÉDUCTION	VERSEMENTS VOLONTAIRES N'AYANT PAS BÉNÉFICIÉ D'UNE DÉDUCTION
CAPITAL <ul style="list-style-type: none"> ✓ Épargne: Impôt sur le Revenu (sans abattement de 10%) et pas de prélèvements sociaux ✓ Produits de l'épargne**: PFU (12,8%) + prélèvements sociaux (17,2%) 	CAPITAL <ul style="list-style-type: none"> ✓ Épargne: Exonérée d'impôt et de prélèvements sociaux ✓ Produits de l'épargne**: PFU (12,8%) + prélèvements sociaux (17,2%)
RENTE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impôt sur le Revenu après abattement plafonné de 10% ✓ Prélèvements sociaux (17,2%) sur une fraction de la rente en fonction de l'âge du crédentier au moment de l'entrée en jouissance de la rente 	RENTE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impôt sur le Revenu après abattement variable selon l'âge du titulaire à la date de sortie en rente ✓ Prélèvements sociaux (17,2%) sur une fraction de la rente (abattement selon l'âge à la date de la sortie en rente)

Le Plan Epargne Retraite est un produit complexe qui présente plusieurs modalités fiscales. Les cas présentés ci-dessus n'en sont que des exemples, non exhaustifs.

**Le PFNL s'applique à ces produits et il est possible d'en demander la dispense si le revenu fiscal de référence est inférieur à 25 000 euros pour un contribuable célibataire, divorcé ou veuf ou 50 000 euros pour un couple soumis à imposition commune. PFNL : prélèvement forfaitaire non libératoire PFU : prélèvement forfaitaire unique Fiscalité selon les règles en vigueur au 01/01/2024

SELENCIA Patrimoine

Société de courtage et Agent lié du PSI Sicavonline inscrite à l'ORIAS
sous le numéro 07028562 S.A.S. au capital de 899 160 €
R.C.S. Nanterre 775 659 238
Siège social : 7 allée de l'Arche - 92400 Courbevoie

SELENCIA Retraite

Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances
S.A. au capital de 105 633 000 €
R.C.S. Nanterre 908 314 677
Siège social : 7 Allée de l'Arche - 92400 Courbevoie.

Association APER ZEN

Siège social : Siège social : 36 avenue de Wagram - 75008 Paris
T +33 (0)1 56 68 85 10 - F +33 (0)1 58 68 85 11



Suivez-nous sur



Identifiant unique CITEO FR232819_03ZDCE

PER Zen - Réf. C114.6 - EGSN - Crédit photo : Gettyimages - imp. JENFI